



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 123/2025

Objet : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE CHARLES PANIER.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2125-1,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu l'organisation par le service animation d'un concert donné par le Groupe UTAH le vendredi 15 août 2025 à 21 heures sur la Place Charles Panier,

CONSIDERANT que l'autorisation d'occuper le domaine public doit être règlementée à l'occasion de ce concert,

ARRETE

Article 1 :

La Place « Charles Panier » est réservée de 18 heures à minuit le vendredi 15 août 2025, aux groupe UTAH pour la représentation de leur concert.

Article 2 :

La présente autorisation est consentie à titre précaire et révoicable pour une durée de 1 jour qui commencera à courir le 15 août 2025 à 18 heures pour se terminer le 15 août 2025 à minuit.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux.

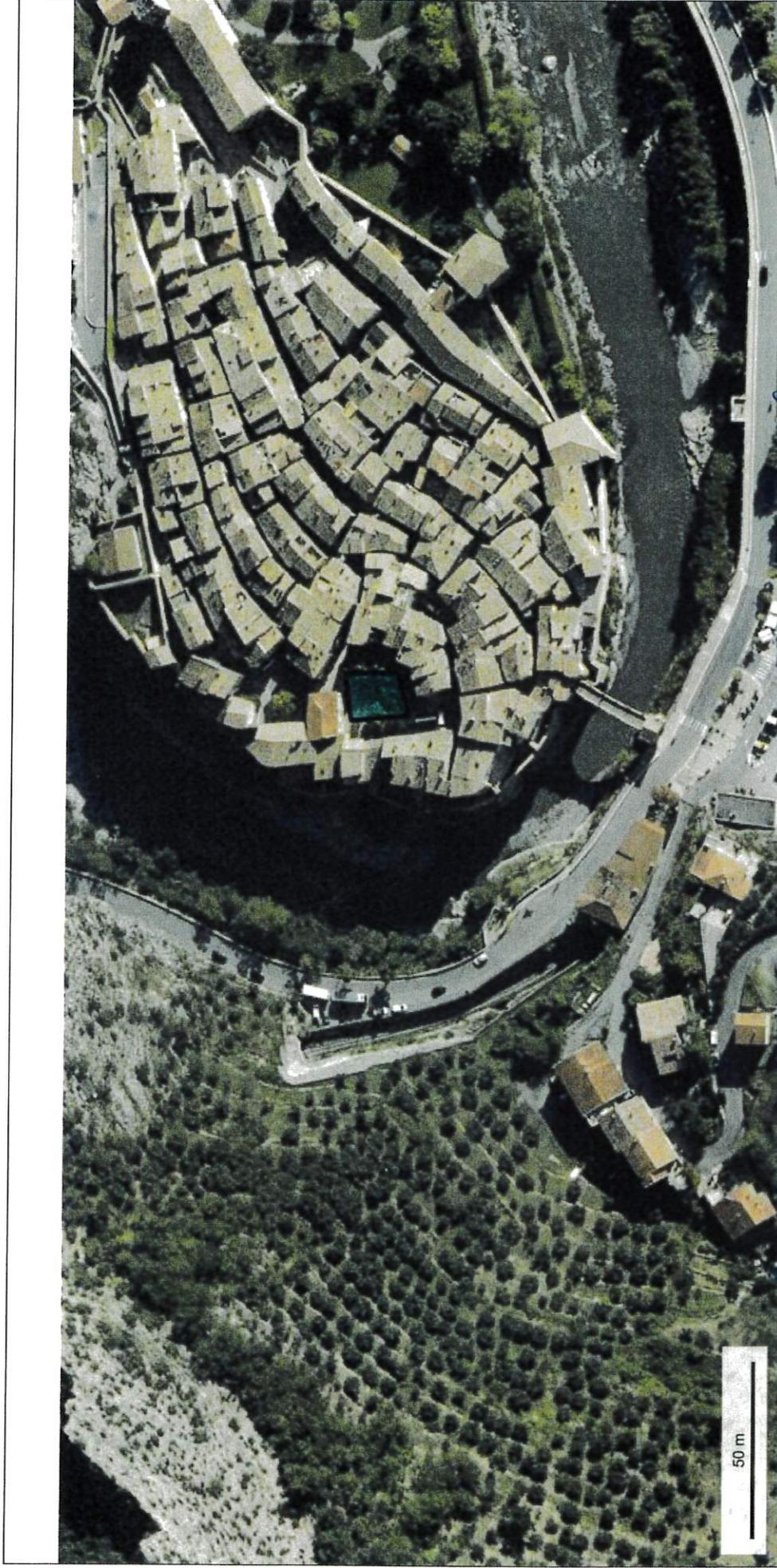
Article 4 :

La Gendarmerie, le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Entrevaux, le 5 août 2025.

Le Maire,
Lucas GUIBERT.





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 48' 41" E
Latitude : 43° 56' 59" N

Occupation- domaine public le vendredi
15.08.2025 de 18 heures a minuit
Concert UTAA .